

des postes dans l'industrie au Canada. A mon sens, il entre dans les attributions du Conseil national de recherches de former des hommes pour les industries du Canada. En somme, cela raffermit les recherches scientifiques au Canada aussi bien que le travail du Gouvernement. Trois ont quitté le pays pour travailler ailleurs. Il est naturel que les techniciens essaient de trouver un poste aussi attrayant que possible. Il n'y a rien d'étonnant à cela. Un seul a laissé le Canada pour s'engager dans l'industrie ailleurs. Mon honorable ami reconnaîtra sans doute que ce n'est pas ce qu'on peut appeler un fort mouvement de personnel.

On me dit que le Conseil national de recherches étudie les traitements attachés à des postes semblables dans l'industrie, ici et ailleurs, et que les traitements qu'il verse correspondent à ceux que touchent ailleurs des investigateurs scientifiques se trouvant au même échelon.

**M. Nicholson:** Sous la rubrique "Personnel scientifique et administratif", je constate qu'il y a 209 chargés de recherches juniors dont les traitements vont de \$3,600 à \$4,500. Le ministre peut-il nous dire combien d'entre eux possèdent un doctorat en philosophie? Autrement dit, peut-il nous dire quel est, au départ, le traitement que touche un investigateur scientifique possédant un Ph.D?

**Le très hon. M. Howe:** C'est là le traitement que touche ordinairement, au départ, un diplômé d'université. Un ingénieur diplômé commence à environ \$3,600, peut-être à \$4,200.

**M. Nicholson:** Les 209 chargés de recherches juniors, dont il est question à la page 380, comptent-ils dans leurs rangs des docteurs ès arts?

**Le très hon. M. Howe:** Probablement, mais il ne faut pas oublier que le traitement qu'on touche au départ n'est pas fonction du diplôme dont on peut faire état. Les diplômes permettent d'avancer plus facilement plus tard; mais, pour celui qui commence à travailler, ce qu'il peut accomplir compte bien plus que le diplôme qu'il possède.

**M. Nicholson:** Le député de Rosetown-Biggart s'efforçait de démontrer que ceux qui ont le même diplôme semblent capables d'obtenir deux fois plus, dans certains cas, de l'industrie privée. J'ai deux amis, qui sont frères. L'un est à l'emploi du Conseil national de recherches et l'autre, d'une entreprise privée. Ils ont le même diplôme. Celui qui est à l'emploi d'une entreprise privée reçoit environ deux fois plus que le traitement que touche son frère au Conseil national de recherches.

[Le très hon. M. Howe.]

**Le très hon. M. Howe:** Pas comme traitement initial.

**M. Nicholson:** Non, pas comme traitement initial, je l'admets. Celui qui est à l'emploi du Conseil national de recherches a travaillé là pendant des années et je suis d'avis que son traitement n'est assurément pas aussi élevé que ce qu'il recevrait de l'industrie privée celui, par exemple, qui a la direction de la recherche pour le compte de l'*Hudson Bay Mining and Smelting Company*, où le traitement initial du personnel affecté à ce genre de travaux est de \$395 par mois. L'entreprise verserait immédiatement un tel salaire à dix personnes, si elle pouvait les trouver. Je crois que ceux qui, possédant un tel diplôme, entrent à l'emploi du Conseil national de recherches, ne reçoivent pas un salaire comme celui-là.

**Le très hon. M. Howe:** Pas loin de ce chiffre.

**M. Herridge:** Chacun reconnaît l'excellent travail qu'accomplit le Conseil national de recherches. Indiscutablement, c'est un établissement réputé. Cependant, j'ai entendu des personnes du monde universitaire et d'autres milieux importants formuler des critiques au sujet des occasions qui s'offrent aux diplômés canadiens d'obtenir de l'emploi au Conseil national de recherches, ou d'obtenir des bourses.

J'ignore si ces critiques sont justifiées. Je me contente de les signaler au ministre. Je voudrais qu'il dise au comité si tous les membres du personnel titularisé du Conseil national de recherches sont des citoyens canadiens. Peut-il dire au comité comment les bourses sont attribuées et quel pourcentage des titulaires de ces bourses sont actuellement des citoyens canadiens diplômés d'universités canadiennes ou des citoyens du Commonwealth britannique ou des citoyens d'autres pays?

**Le très hon. M. Howe:** Monsieur le président, les subventions accordées aux recherches par le Conseil national de recherches s'élèvent à \$1,497,000 et les bourses, à \$834,000; mais ce sont loin d'être les seules bourses attribuées par le gouvernement fédéral. D'autres services de l'État accordent des bourses universitaires et autres. Par exemple, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social en offre. Je pense que nous nous montrons très généreux à l'égard de ce genre d'études avancées.

**M. Herridge:** La question qui m'intéressait surtout était la suivante: tous les employés du Conseil national de recherches sont-ils citoyens canadiens?